

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

<p>Date de convocation : 04/12/2023</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="13"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="15"/></p> <p>Date d'affichage : 12/12/2023</p> <p>Date de publication : 12/12/2023</p>	<p>Le 11 décembre 2023 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.</p> <p>Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PEDEMARY, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER</p> <p>Étaient représentés : Anne – Marie CAUSSÉ par Muriel PAILLER et Tovo RABEMANANTSOA par Anne-Cécile DUCOSSON</p> <p>Absents : Daniel BORDES, Lionel COUBRA, Olivier FORÊT et Damien OBRADOR</p> <p>Secrétaire de séance : Anne – Cécile DUCOSSON</p>
---	--

DÉLIBÉRATION N° 2023-106**OBJET : Budget principal – décision modificative n° 2**

Dans le cadre des marchés publics de travaux de réhabilitation de l'ancienne gare, une avance a été versée au lot n° 1 qu'il convient de solder du fait de l'avancement du chantier. Les crédits budgétaires sont à prévoir pour ces écritures d'ordre.

Par ailleurs, il manque 147,67 € pour le remboursement des intérêts d'emprunts pouvant être abondés par des recettes diverses (3 649,65 € déjà encaissés pour 890 € budgétés).

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal suivante :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	148 €	7588 – Autres produits divers de gestion courante	148 €
Total	148 €	Total	148 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
231 – Immobilisations corporelles Opération 12 (bâtiments communaux)	7 380 €	238 – Avances versées Opération 12 (bâtiments communaux)	7 380 €
Total	7 380 €	Total	7 380 €

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 11 décembre 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Anne – Cécile DUCOSSON